LE CHEVALIER HECTOR DE CALLIÈRES

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE-FRANCE (1648-1703)

PΛR

RAYMOND PARENT
Maître ès arts de l'Université de Toronto

AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE LES ANCÈTRES D'HECTOR DE CALLIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CALLIÈRES DE SAINTONGE.

Origine des Callières de Saintonge. On les trouve dans l'Ouest de la France. Généalogie d'après le Cabinet des titres. Descendants actuels de cette branche.

CHAPITRE II

CALLIÈRES DE NORMANDIE.

Le premier document officiel qui constate la présence de cette famille en Normandie est l'acte de mariage de Jacques de Callières (1644). On ignore à quel moment la branche normande s'est séparée de la famille saintongeaise. Difficultés à établir un lien de parenté entre les Callières de ces deux provinces. La tradition saintongeaise est constante : elle affirme la parenté; la tradition normande est plus flottante. Néanmoins, un document antérieur à 1717, trouvé dans les papiers du diplomate François de Callières, montre qu'on n'avait pas perdu le souvenir d'une origine commune. Il est très probable que les Callières de Saintonge sont à l'origine de ceux de Normandie.

DEUXIÈME PARTIE VOCATION COLONIALE D'HECTOR DE CALLIÈRES

CHAPITRE PREMIER

callières, gouverneur de montréal (1684-1699).

Date certaine de l'arrivée du chevalier de Callières au Canada. État de la colonie : à l'intérieur, lutte entre les représentants du pouvoir civil et de l'autorité religieuse; à l'extérieur, menace anglo-iroquoise. Le nouveau gouverneur de Montréal voit le péril, adresse un mémoire à la Cour sur les prétentions anglaises et offre ses services dans la nouvelle guerre qui s'annonce inévitable.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE VILLEMARIE.

Cadres géographiques : position exceptionnelle. Montréal est au centre de deux grandes voies de navigation, l'Océan et les grands lacs. Hector de Callières remédie aux abus de son prédécesseur, protège son gouvernement par des travaux de fortifications, encourage la campagne de la baie d'Hudson contre les établissements anglais. Le traité de neutralité du 16 novembre 1686 devait faire régner la bonne entente entre les colons des deux colonies américaines. Il n'est pas respecté. Pour éviter un soulèvement général des nations iroquoises, suscité par le major Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, le marquis de Denonville, gouverneur général de la Nouvelle-France, décide de porter la guerre dans leurs cantons. Brillante conduite du chevalier de Callières. Deux fautes enlèvent tout effet à cette campagne : l'arrestation, contre le droit commun, des délégués iroquois, envoyés, sur les conseils de l'intendant Champigny, ramer et mourir sur les galères royales; le pillage et l'incendie des bourgades iroquoises. Les Cing-Nations, non réduites, harassent continuellement les colons.

Callières passe en France pour exposer le seul moyen de sauver le Canada : l'acquisition de la Nou-

velle-York par échange ou par achat. Pendant son absence, l'île de Montréal est ravagée par les bandes iroquoises. Les derniers jours de l'administration du marquis de Denonville se terminent dans la détresse et la panique.

CHAPITRE III

PROJET DE CONQUÊTE DE LA NOUVELLE-YORK.

Ce projet, soumis au roi et au ministre par le chevalier de Callières, est d'une importance capitale, importance sur laquelle les historiens n'ont pas suffisamment insisté. En fait, il domine toute la période qui s'étend de 1689 au traité de Ryswick. Autour de ce projet gravite toute la politique du comte de Frontenac, successeur du marquis de Denonville comme gouverneur général. Le véritable ennemi n'est pas l'Iroquois, c'est l'Anglais. Si l'on ne s'empare pas des provinces anglaises, ce sont elles qui, tôt ou tard, s'empareront de la Nouvelle-France. En effet, le proiet dont Versailles retarde l'exécution a fini par transpirer : les Anglais se l'approprient à leur tour. Ils décident d'envahir le Canada par mer et par terre. Ce projet finit par dominer leur politique. Ils l'étudieront, l'élaboreront, le reprendront après chaque échec jusqu'à la chute finale de la Nouvelle-France.

Le ministre Pontchartrain n'entrait pas dans les vues de Callières. Séduit par la conquête des pêcheries du golfe Saint-Laurent et les territoires de chasse de la baie d'Hudson, il néglige les véritables intérêts du Canada, qu'il ne considère que comme un centre de ravitaillement. L'œuvre de conquête du chevalier de Callières ne devait jamais se réaliser, ou plutôt

elle devait être réalisée par les Anglais. Après le traité de Ryswick en 1697, Callières, qui avait prévu la perte définitive de la Nouvelle-France, ne songea plus qu'à la retarder.

CHAPITRE IV

L'AFFAIRE DU PRIE-DIEU.

De 1684 à 1694, le gouvernement de Montréal n'avait pas connu les luttes religieuses qui avaient troublé l'époque antérieure. Le gouverneur de Callières n'oublia jamais, dans son rôle d'administrateur, la protection qu'il devait à l'Église. Sur les questions de discipline, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, était très sévère. La correspondance du temps le montre très zélé. C'est une nature ardente, impulsive, autoritaire. Il est jaloux de son autorité, soupçonneux et très précipité dans ses jugements.

L'évêque, averti de bruits qui couraient sur le compte du gouverneur de Montréal et qui atteignaient aussi la sœur du supérieur des Récollets, y prêta une oreille trop attentive. Profitant de la présence du chevalier de Callières à une cérémonie de profession dans la chapelle des Récollets, il prétendit que ce dernier occupait une place plus honorable que la sienne, il fit enlever les prie-dieu et lança l'interdit sur l'église des religieux. Sachant qu'ils n'étaient en rien dans ce différend entre l'évêque et le gouverneur, ceux-ci obéirent néanmoins, croyant que leur soumission serait une satisfaction suffisante à la prétendue insulte reçue chez eux et que l'évêque lèverait l'interdit au bout de quelques jours.

Deux mois se passèrent pendant lesquels Mgr de

Saint-Vallier ne voulut rien entendre. Cette censure avait été établie bien à la légère, sans enquête préalable et sans matière suffisante ni même valable d'interdit. L'évêque n'avait tenu compte ni des formalités d'usage ni des citations à faire exigées en pareil cas. L'acte était évidemment nul de droit et les Récollets ouvrirent leurs portes. Le Conseil souverain de Québec, devant qui cette affaire fut portée, la renvoya au Conseil d'État. Ce dernier déclara que Mgr de Saint-Vallier avait outrepassé ses pouvoirs et agi sans informations suffisantes, qu'il y avait lieu de donner gain de cause à ceux qui se plaignaient d'abus. Ces démêlés avaient duré du mois de mai 1694 jusqu'à la fin d'octobre 1695.

TROISIÈME PARTIE

HECTOR DE CALLIÈRES, GOUVERNEUR GÉNÉRAL (1699-1703).

CHAPITRE PREMIER

AFFAIRES INDIGÈNES.

Les provisions de gouverneur et lieutenant général en Canada du chevalier de Callières sont datées du 20 avril 1699. Le grand but politique du nouveau vice-roi fut la pacification des nations indigènes. Habile et prudent, personne n'était plus capable que lui de mener à bonne sin l'œuvre longuement élaborée par le comte de Frontenac. Il savait diriger les indigènes qui avaient appris à le connaître et à l'estimer : il avait sur eux un grand ascendant. Callières voulait une paix solide et durable, dans laquelle seraient comprises toutes les nations indigènes. Les négociations furent longues et plus d'une fois sur le point d'être rompues, mais Callières fut puissamment secondé par « Le Rat », chef Huron d'une remarquable intelligence et puissant orateur, dont le dévouement lui était entièrement acquis. La paix fut solennellement signée le 4 août 1701. Toutes les nations, réunies sous l'égide de la France, la signèrent.

Prudent, le chevalier de Callières se réservait d'apaiser tous les litiges qui pourraient naître entre tribus encore sous le coup de leurs inimitiés. En cas de guerre entre la couronne d'Angleterre et celle de France, les Cinq-Cantons s'engageaient à garder la neutralité. Cet article, ils le respectèrent pendant plus de cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'après la conquête du Canada. Ils demandèrent des missionnaires au gouverneur et s'engagèrent à troquer leurs fourrures dans les postes français plutôt que d'aller les porter chez les Anglais, bien que ces derniers leur en offrissent un meilleur prix. Callières, en réconciliant l'Iroquois avec le Français et ses alliés indigènes, mettait fin à une effusion de sang qui durait depuis trop longtemps et il gardait, en même temps, la surveillance des indigènes des Pays d'En Haut. Personne n'avait encore pu réaliser ce projet, jusque-là considéré comme chimérique. Il était maintenant permis de croire que le Canada allait prendre un essor rapide.

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

La paix signée à Ryswick ne devait durer que quatre ans. C'était peu pour réparer les désastres d'une longue guerre qui avait arrêté toute vie économique en Nouvelle-France. Le gouverneur de Callières se mit à la tâche sans retard. Entre toutes les mesures à prendre, il importait d'établir un poste à Détroit, d'en faire un centre de commerce, de colonisation et de surveillance pour déjouer les intrigues anglaises auprès des sauvages. Lamothe-Cadillac fut chargé de ce projet. La Compagnie des Habitants, nouvellement formée, en demanda l'exploitation exclusive. La guerre de Succession d'Espagne, le départ de Lamothe-Cadillac et la faillite de la Compagnie en 1704 rendirent inutiles le projet de Callières et la fondation de Lamothe-Cadillac.

Peu important, sinon nul, fut le développement du commerce sous l'administration de Callières. Le commerce extérieur se réduit à la baie d'Hudson, à l'Acadie, à Terre-Neuve, à l'île Royale, aux Antilles et à la France. En 1700, au sortir des guerres iroquoises, la disette est générale en Canada et tout commerce anéanti.

Le commerce intérieur se réduit aux échanges pour les nécessités de la vie. Toute une série de mesures est prise pour le protéger et tâcher de l'accroître, mais la découverte du Mississipi et de la Louisiane est une déperdition de forces pour le Canada.

Sauf l'industrie des pêcheries et celle des cuirs, toutes les autres tentatives sont vouées à un échec plus ou moins rapide. Des causes multiples entravent tous les efforts : nature du pays, guerres, monnaie dépréciée, absence de moyens de communication, manque de vaisseaux, saisie en mer de navires chargés de produits canadiens, lenteur des communications entre la Nouvelle-France et la métropole, choix malheureux de certains directeurs d'industrie, manque presque total de main-d'œuvre et d'ouvriers spécialisés. Sous le gouvernement d'Hector de Callières, commence le creusement du canal de Lachine.

CHAPITRE III

AFFAIRES RELIGIEUSES.

Lorsque le chevalier de Callières descendit à Québec, on craignit un moment que le souvenir des difficultés qu'il avait eues avec Mgr de Saint-Vallier ne vînt à se réveiller et ne nuisît au développement général de l'expansion religieuse. Il n'en fut rien cependant. Depuis 1663, les ministres pressaient les gouverneurs et les intendants d'établir en Canada des cures fixes de concert avec l'évêque. Mgr de Laval, premier évêque de Québec, et les membres du Séminaire avaient une autre conception de l'Église canadienne. Ils ne voulaient pas qu'elle fût établie sur le plan de celle de France. Mgr de Saint-Vallier, qui connaissait les désirs de la Cour, était tout disposé à obéir aux volontés de Versailles. Mais il devait rencontrer de nombreux obstacles : mauvaise volonté d'une partie de son clergé, recrutement ecclésiastique difficile, pauvreté des finances. En fait, sous le régime français, il n'y eut pas de cures fixes au Canada.

CONCLUSION

De tous les gouverneurs généraux, Callières est peut-être l'homme dont la colonie reçut les plus grands services. L'éclat de sa politique indigène ne doit pas faire oublier que, pendant les trop courtes années de son passage aux affaires, il n'a point négligé l'administration intérieure et qu'il n'épargna rien pour la société canadienne. Il a eu très vif le sens de l'avenir du Canada et de la direction à donner à son développement.